

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Marchés publics - métiers de l'achat public

Université d'Orléans

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 07/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sociétés, entreprises et territoires

Établissement déposant : Université d'Orléans

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Activités juridiques, spécialité Marchés publics - métiers de l'achat public* a été créée en 2006 au Centre de formation supérieures de Châteauroux. Depuis 2010, le lieu de formation est l'Université d'Orléans. L'unité de formation et de recherche (UFR) Collegium Droit, économie et gestion en assure le pilotage.

Les objectifs scientifiques visent à enrichir l'assise théorique des étudiants en les confrontant aux expertises de professionnels et aux travaux de recherche des membres du laboratoire Centre de recherche juridique (CRJ) Pothier.

Les objectifs professionnels de cette licence sont la maîtrise des techniques juridiques axées sur les marchés publics afin de pallier l'approche parfois trop « autodidactique » de certains protagonistes et ainsi réduire les fortes probabilités de contentieux en résultant.

Cette licence se caractérise par un parcours identique pour tous les publics. Elle est proposée en formation initiale ou continue et est ouverte à l'apprentissage depuis 2011. L'alternance est annuelle et construite sur un format une semaine université/une semaine entreprise.

Analyse

Objectifs
<p>La finalité de cette licence professionnelle est de fournir aux étudiants un solide socle de connaissances juridiques en droit des marchés publics et contrats proches, leur permettant de gérer les multiples tâches auxquelles ils peuvent être confrontés dans leurs pratiques (identification du problème juridique à traiter, mise en place d'une veille, esprit de synthèse, bâtir une argumentation, procédures de passation, utilisation de la jurisprudence, etc.). Les entités pouvant les embaucher appartenant aussi bien au secteur public (fonction publique d'État et territoriale) que privé (prestataire de services, cabinet d'avocats, etc.).</p> <p>Cinq unités d'enseignement (UE) sont déployées pour atteindre ces objectifs, notamment l'UE 1 (cadres juridiques fondamentaux : 18 crédits européens (ECTS)) et l'UE 2 (pratiques du marché public : 13 ECTS).</p>
Organisation
<p>Les enseignements sont pertinents au regard des objectifs fixés.</p> <p>La formation comprend cinq unités d'enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadres juridiques fondamentaux ; - Pratiques du marché public ; - Formation générale (informatique, anglais juridique, préparation aux concours) ; - Projet tuteuré ;

<p>- Stage (au semestre 2) ou apprentissage (sur toute l'année). Le centre de formation d'apprentis (CFA) finance un cours d'achat public (hors maquette). La formation se déroule par alternance (une semaine à l'Université / une semaine en entreprise). Les enseignements ne sont dispensés qu'au semestre 1, le second semestre étant réservé au stage (12 semaines, pour les étudiants qui ne sont pas en alternance).</p>
<p>Positionnement dans l'environnement</p>
<p>La formation est bien positionnée dans son environnement. Elle est unique au sein de l'établissement, et plus largement au niveau régional et même national. Si l'Université de Poitiers propose une formation Marchés publics, il s'agit d'un master. La formation licence professionnelle <i>Marchés publics</i> est donc une offre complémentaire, correspondant au niveau de recrutement souvent recherché par les collectivités territoriales. Les collectivités territoriales sont très engagées dans la formation (notamment, contribution de la région au financement de l'apprentissage par le biais du Centre de formation des apprentis inter universitaire région Centre - CFAIURC). Des établissements publics et entreprises privées accueillent les apprentis et stagiaires. Ces éléments témoignent d'un ancrage fructueux de la formation.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>
<p>L'équipe pédagogique est composée de quatre titulaires, enseignants-chercheurs (EC) ou professeur associé (PAST), et de neuf vacataires, professionnels issus du secteur public et privé. Les intervenants de statut enseignant titulaire, assurent 102 heures d'enseignement, soit 34,23 % du volume total du face à face pédagogique (298 heures avec les 20 heures hors maquette) et les intervenants vacataires assurent 196 heures, soit 65,77 %. Les enseignements assurés par les intervenants extérieurs sont en adéquation avec leur niveau de compétences et leurs activités professionnelles. Leurs enseignements représentent le cœur du métier de la formation (procédure de passation, préparation du marché, organisation de la procédure etc.). Une équipe de formation équilibrée (huit membres : EC, secrétaire pédagogique, chargée d'apprentissage, service des stages et chargé de mission formation continue) assure le fonctionnement régulier de la formation et échange très régulièrement de manière informelle. Des réunions spécifiques sont organisées si nécessité (par exemple pour la sélection des dossiers).</p>
<p>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</p>
<p>La formation est en capacité d'accueillir une vingtaine d'étudiants afin de pouvoir assurer un suivi particulier des étudiants. Le nombre de candidatures varie entre 30 et 40. S'agissant du mode d'inscription, la ventilation est 40 % en inscription initiale, 32 % en apprentissage, 23 % en formation continue et 5 % en validation des acquis de l'expérience/validation des acquis professionnels (VAE/VAP). La majorité des étudiants provient d'autres universités. Les étudiants inscrits en formation initiale sont issus essentiellement de BTS (Brevet de technicien supérieur) non juridiques (marketing, gestion, action commerciale etc.) et quelques-uns d'un DUT (Diplôme universitaire de technologie) <i>Carrières juridiques</i>. Les données portant sur l'insertion professionnelle sont trop réduites pour pouvoir cerner une tendance, à la fois par le nombre de séquences disponibles (deux périodes) et par le nombre d'étudiants ayant répondu à l'enquête (7 et 10). Il est seulement possible de noter que, parmi les diplômés répondants, aucun n'est en recherche d'emploi.</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>Ce point est esquissé dans la présentation (adossement au laboratoire de recherche CRJ Pothier) et ne permet pas de bien identifier la contribution des travaux académiques à la dynamique de la licence, notamment sur le plan pédagogique. Trois enseignants-chercheurs font partie de l'équipe pédagogique.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>L'objectif primordial de la formation est l'insertion professionnelle immédiate dans le domaine des marchés et achat publics. La place de la professionnalisation est centrale dans la formation : des professionnels assurent plus de 60 % des enseignements et les partenariats avec le monde socio-économique sont nombreux. Le programme de la formation a été élaboré en collaboration avec la fédération du bâtiment et des collectivités territoriales.</p>

<p>Les étudiants doivent réaliser un projet tuteuré au premier semestre, puis un stage au deuxième semestre (pour ceux qui ne sont pas en alternance) (<i>Cf. infra</i>, item Place des projets et des stages).</p> <p>La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), jointe au dossier, est très claire et de qualité, précisant les compétences acquises, les types d'emploi accessibles par les diplômés et décrivant l'organisation de la formation.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>La place du projet tuteuré, des stages et de l'alternance est centrale dans la formation. En témoigne l'organisation de la formation qui se fait par alternance (une semaine à l'Université / une semaine en structure d'accueil pour les apprentis).</p> <p>Le projet tuteuré, réalisé par tous les étudiants, est un rapport collectif portant sur un sujet pratique relatif aux marchés publics. Le stage (pour les étudiants qui n'optent pas pour l'alternance), positionné au second semestre, est de longue durée (12 semaines).</p> <p>Stage ou apprentissage font l'objet d'un suivi rigoureux. Le suivi des apprentis est réalisé par le biais d'un livret d'apprentissage.</p> <p>Une pondération dans le calcul de la moyenne générale place le projet tuteuré et le stage ou l'apprentissage comme équivalents aux autres unités d'enseignement.</p> <p>Les étudiants doivent rendre un rapport de stage ou un mémoire d'apprentissage.</p> <p>La formation bénéficie d'un pôle apprentissage et d'un service des stages.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>La formation contient un cours d'anglais juridique.</p> <p>Chaque année, un seul étudiant étranger est présent dans la promotion.</p> <p>Le dossier ne comporte pas d'éléments concernant la mobilité internationale des étudiants.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>Le potentiel de candidatures de la licence est estimé entre 30 et 40 dossiers. Compte tenu du nombre moyen d'étudiants inscrits administrativement les deux dernières années, la probabilité de recrutement d'un(e) candidat(e) est de 65,7 %.</p> <p>Les critères de sélection prennent en compte des éléments factuels (notation, durée de l'expérience, niveau de connaissances juridiques, diplôme acquis) et des éléments moins quantifiables comme la motivation à progresser.</p> <p>Souhaitant privilégier un suivi personnalisé des étudiants, quels que soient leurs parcours antérieurs, la taille des promotions a atteint son niveau de croisière (moyenne de 23 sur les deux dernières années).</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>La formation se déroule en présentiel et comporte, classiquement, des cours magistraux et travaux dirigés.</p> <p>La formation est proposée en formation initiale ou continue et est ouverte à l'apprentissage depuis 2011.</p> <p>Les informations sur le domaine du numérique sont elliptiques. Certes, il est bien souligné que l'activité juridique relative aux marchés publics est dématérialisée et que des cours d'informatiques sont, en ce sens, prodigués dans l'UE3, mais ils représentent un peu moins d'un tiers de cette UE et ne sont pas reliés à d'autres modules.</p> <p>Le dossier ne mentionne pas si la formation prévoit des modalités adaptées aux étudiants ayant des contraintes particulières.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>
<p>Les étudiants sont évalués en contrôle terminal (CT) pour les cours magistraux et en contrôle continu (CC) pour les travaux dirigés.</p> <p>Le projet tuteuré est évalué par un EC et un professionnel, afin de vérifier la mise en pratique des connaissances acquises.</p> <p>De même, le rapport de stage ou le mémoire d'apprentissage est évalué conjointement par un EC et par le maître de stage ou d'apprentissage. Il donne lieu, en outre, à une soutenance orale.</p> <p>La validation de la licence suppose l'obtention d'une double moyenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - moyenne générale sur toutes les UE ; - moyenne sur l'ensemble projet tuteuré et stage ou apprentissage. <p>Le dossier ne donne pas d'autres renseignements sur les règles de délivrance du diplôme (notamment sur la compensation éventuelle entre UE), ni d'indication sur les jurys d'examen.</p>

Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Excepté les modes classiques de contrôle des connaissances et de la mise en situation de résolution de problèmes juridiques, aucune autre information spécifique au suivi de l'acquisition des compétences n'est fournie dans le dossier. Le taux de diplômés peut être considéré comme l'un des indicateurs de l'acquisition des compétences. Sur les quatre périodes précédant l'année en cours, il est de 85,7 %, 82,7 %, 82,35 % et 91,67 %.</p> <p>Le supplément au diplôme (rajouté ultérieurement au dossier) est clair, toutefois le système de notation ne correspond pas toujours à celui exposé dans le dossier. Le supplément au diplôme évoque une évaluation mixte (CC et CT) alors que le dossier n'en fait pas état.</p>
Suivi des diplômés
<p>Selon les répondants à l'enquête post-licence, le taux d'insertion est excellent, puisqu'il n'y a personne en recherche d'emploi. Toutefois, la validité statistique de l'enquête peut être interrogée compte tenu du nombre réduit de répondants.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Le dossier précise seulement que les missions du conseil de perfectionnement sont assurées par l'équipe pédagogique, sans autre indication.</p> <p>La procédure d'autoévaluation s'appuie sur un processus traditionnel d'enquête. Les taux de satisfaction sont élevés (par exemple 100 % auprès des étudiants apprentis) mais, là encore, le faible taux de réponse peut conduire à nuancer le diagnostic établi.</p> <p>Il est envisagé de mettre en place une évaluation qui s'effectuerait de façon anonyme, en fin de formation.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Des UE en parfaite adéquation avec les objectifs de la licence.
- Un fort ancrage avec les entités locales et professionnelles.
- Une place forte faite à la professionnalisation dans l'organisation de la formation.
- Une formation avec un effectif raisonnable pour un suivi soutenu des étudiants.

Points faibles :

- Données statistiques très réduites sur le suivi des diplômés.
- Insuffisance des procédures d'autoévaluation, pas d'information sur les jurys d'examens, ni sur le conseil de perfectionnement, ni sur les missions réalisées dans le cadre des projets tuteurés ou des stages.
- Place insuffisante du numérique dans les cours et le fonctionnement de la licence.

Avis global et recommandations :

Après une phase de veille, son ouverture à l'apprentissage en début 2011 et son rattachement à l'Université d'Orléans, cette licence professionnelle présente de nombreux points forts.

Son positionnement, axé sur la thématique du contentieux dans le domaine des marchés publics, lui confère un réel avantage concurrentiel, notamment sur le plan régional.

La dimension professionnelle de la licence est très privilégiée, comme l'atteste la très forte implication des acteurs juridiques, non académiques.

Le souci de bien former les étudiants aux réalités professionnelles a conduit à intégrer 20 heures supplémentaires (hors maquette) sur le thème de l'achat public.

La formation devrait se doter des outils de pilotage afin d'améliorer encore son efficience.

La place du numérique est présentée comme cruciale dans la gestion des marchés publics (dématérialisation) mais sa traduction concrète dans les activités pédagogiques mériterait d'être renforcée.

Même si les taux d'échec sont faibles (en moyenne autour de 8 %), il conviendrait d'identifier si certains profils (types de diplômes, nature des parcours professionnels) conditionnent cette situation et en déduire les préconisations à mettre en place.

Le recrutement est principalement centré sur la région. Or, paradoxalement, il est mentionné que les étudiants, du fait de cet ancrage géographique, sont peu mobiles. Une zone de chalandise plus importante pourrait contribuer à augmenter la dimension qualitative des dossiers, sans nécessairement modifier la ligne quantitative retenue, et ainsi stimuler une mobilité plus grande, d'autant plus qu'il est indiqué que les collectivités territoriales recrutent moins.

L'intensification de la concurrence européenne pourrait constituer un thème dans la maîtrise des pratiques juridiques des marchés publics et dans la multiplication de cours juridiques en anglais.

Observations de l'établissement



Pas d'observation pour la mention

Fait à Orléans, le 1^{er} juin 2017

Le Président

Ary Bruand